

INFOLIVE

Entretien et culture de l'olivier



14 août 2018

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

MOUCHE Le risque d'attaque est estimé « **faible à normal** ».
Les captures augmentent suite à la baisse des températures.
Les parcelles sensibles doivent être protégées.

IRRIGATION Suspension des apports dans les secteurs où les pluies ont été supérieures à 50 mm.
Ailleurs : ajustez vos apports en fonction des pluies.

INFOLIVE n° 14

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

☞ Sur le site internet de l'Afidol : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2018>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

☞ Rendez vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformations>

ISSN 2264-6701

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL), dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



UNION EUROPÉENNE

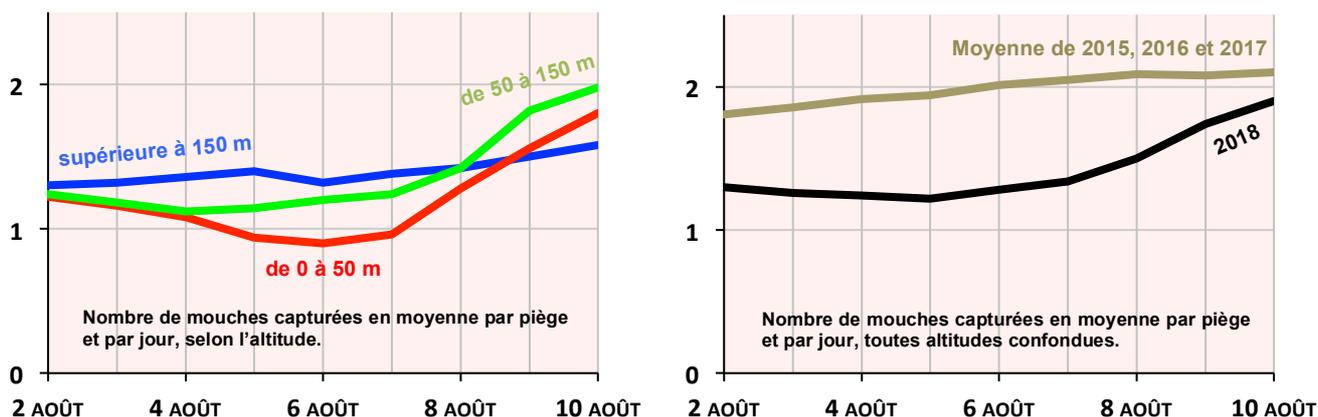


MOUCHE

☞ Observations * :

Le rafraîchissement des températures observé depuis la semaine dernière a réactivé le vol de la mouche. Le BSV n°13 du 13 août signale en effet une augmentation des captures de mouches dans le réseau de piégeage. Cette augmentation des captures correspond au pic de vol de la 2^{ème} génération. Sur le littoral, le début de la 3^{ème} génération devrait intervenir dans une dizaine de jours.

En ce qui concerne les dégâts, ils restent rares dans les parcelles qui ont été protégées. Cependant, des trous de sortie ont pu être observés dans certaines parcelles à proximité du littoral : Cannes (06), Lattes (34), Cassis (13), Roquebrune (83).



Ces graphiques doivent être interprétés avec prudence car ils prennent en compte à la fois des parcelles traitées et non-traitées.

☞ Évaluation du risque :

Le risque d'attaque est estimé à un niveau « **faible à normal** ».

☞ Préconisations :

Étant donné que les températures se sont radoucies et sont davantage favorables à la mouche, il est impératif que votre parcelle soit protégée.

Attention : les orages de la semaine dernière ont pu lessiver votre précédent traitement !

Si votre parcelle n'est pas protégée, alors renouvelez votre protection au plus tôt avec de l'argile (ou une autre barrière minérale).

Dans les parcelles à forts risques (zones littorales, irriguées, avec variétés attractives), l'utilisation d'une stratégie de lutte insecticide peut se justifier seulement si vous constatez une augmentation significative du nombre de mouche capturées.

Les récoltes d'olives de table devraient débuter dans 2 semaines pour les variétés les plus précoces (Lucques et Salonenque). Respectez impérativement les délais d'application avant récolte (DAR).

* Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

RAPPEL SUR LES STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE LA MOUCHE

➤ BARRIÈRES MINÉRALES

Les barrières minérales doivent être appliquées en gouttes très fines et de façon homogène sur toute la frondaison. Dosage = 4 à 7% d'argile dans la bouillie de traitement.

- Première application dès que les olives font plus de 8mm de long et que des mouches sont capturées sur les pièges en nombre significatif.
- Renouveler les applications chaque mois jusqu'en octobre ou après une pluie de plus de 20 à 25 mm (ou 35 à 40 mm si vous utilisez un mouillant).

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
<i>Baikal WP, Sokalciarbo WP</i>	<i>Kaolin : 1000 g/kg</i>	<i>30 kg/ha (mais 50 kg/ha lors de la première application).</i>
<i>Argi Nature, Argical Pro</i>	<i>Kaolin : 99%</i>	
<i>Surround WP Crop Protectant</i>	<i>Silicate d'Aluminium : 949,81 g/kg</i>	

Comme barrière minérale, il est également possible d'utiliser le talc qui est reconnu comme « substance de base » par la Commission Européenne dans la lutte contre la mouche.

➤ ADULTICIDES PRÉVENTIFS CONTRE LA MOUCHE DE L'OLIVE :

Les adulticides préventifs sont des insecticides de contact. La mouche est intoxiquée dès qu'elle entre en contact avec l'insecticide déposé sur les feuilles et les fruits. L'objectif est de tuer la mouche adulte avant que celle-ci n'ait eu le temps de pondre. Ils doivent être utilisés sur les premiers vols de mouche, quand le nombre de mouches augmente dans les pièges et dès que les olives sont réceptives (>8mm).

→ **Syneïs appât** : Insecticide autorisé en agriculture biologique.

La bouillie doit être appliquée sur 10% de la surface de l'arbre (de préférence zone sud-ouest) avec des grosses gouttes (changer de buse et/ou diminuer la pression). Deux applications sont à réaliser à 7 jours d'intervalle. Le nombre d'applications est limité à 4 par an.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
<i>Syneïs Appât</i>	<i>Spinosad : 0,02 %</i>	<i>1,2 L/ha</i>

→ **Deltaméthrine et Lambda-Cyhalothrine** : La bouillie doit être appliquée sur toute la frondaison, en gouttes fines de préférence le soir ou le matin tôt, quand les températures sont douces et en l'absence de vent. Ces produits sont très toxiques et dangereux. Le nombre d'applications de deltaméthrine est limité à 3 par an, et celui de la lambda-cyhalothrine est à 2 par an.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
<i>Decis Protech, Pearl Protech, Split Protech, Decline 1.5 EW, Deltastar, Vivatrine EW</i>	<i>Deltaméthrine 15 g/L</i>	<i>0,083 L/hL</i>
<i>Envergure, Estamina, Karaibe Pro, Karate Avec Technologie Zeon, Karate Xflow, Karate Zeon, Karis 10 Cs, Kusti, Lambdastar, Ninja Pro, Profi Lambda 100 Cs, Scimitar, Sentinel Pro, Spark, Trafo.</i>	<i>Lambda cyhalothrine 100 g/L</i>	<i>0,110 L/ha</i>

➤ OVICIDES CONTRE LA MOUCHE DE L'OLIVE :

Cette stratégie est préconisée à partir du 3^{ème} vol qui débute généralement à partir de la mi-août dans les secteurs les plus précoces (basse altitude). Les produits ovicides s'appliquent au moment où l'activité de ponte des mouches est importante, c'est-à-dire quand les captures augmentent. Quatre à cinq jours après la ponte, il est déjà trop tard pour traiter : ces produits ne sont pas efficaces sur les larves. Pour ces deux matières actives disponibles, le nombre d'applications est limité à 2 par an.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
<i>Imidan 50 WG</i>	<i>Phosmet : 500 g/kg</i>	<i>1,5 kg/ha</i>
<i>Calypso, Alanto</i>	<i>Thiaclopride : 480 g/L</i>	<i>0,025 L/hL</i>

**Produits efficaces
sur les œufs.
Pas sur les larves.**

Pour une meilleure persistance d'action de l'*Imidan 50 WG*, il est primordial d'acidifier l'eau de la bouillie si elle est alcaline : le pH recommandé est 5,5. L'acidification de l'eau peut se réaliser avec de l'acide citrique ou sulfurique.

➤ « AGENT ANTI-OVIPOSITION »

Le *Beauveria bassiana* est une nouvelle substance active homologuée contre la mouche de l'olive. Cette substance est présentée comme « insecticide » par l'ANSES et comme « agent anti-oviposition » par le fabricant. La persistance d'action est donnée à 7 jours.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
<i>Naturalis</i>	<i>Beauveria bassiana</i>	<i>2 L/ha</i>

IRRIGATION

Au cours de la semaine écoulée, les pluies ont été abondantes sur une grande partie de la zone oléicole. On note toutefois de moindres précipitations dans les départements des Alpes-Maritimes, de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

Les pluies du 13 août ne figurent pas dans le tableau suivant.

Relevés météo du 6 août au 12 août 2018		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
ETP moyenne en mm / j		5	5,6	4,1	4,5	4,5	4,5	4,6	5,3	5,2	4,4	4,7	4,9
Cumul en mm sur la semaine	ETP	35	39	29	32	32	32	32	37	36	31	33	34
	Pluies	94	58	74	30	30	6	55	85	36	17	9	22

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

L'AFIDOL a équipé une vingtaine d'oliveraies de sondes tensiométriques. Le niveau d'assèchement des sols y est mesuré en temps réel. Au vu des précipitations relevées et de l'état d'humectation des sols, **l'arrosage peut être momentanément suspendu dans les zones présentant un cumul de précipitations supérieur à 50 mm**. Seuls les vergers des Alpes-Maritimes, de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales nécessitent une poursuite de l'arrosage en tenant compte des pluies relevées :

- pluies cumulées inférieures à 10 mm : ces pluies sont trop faibles pour avoir une réelle incidence sur l'alimentation des arbres. Il est préférable de ne pas modifier la conduite des arrosages.
- pluies cumulées comprises entre 10 et 20 mm : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports en eau de 20 à 30 % par rapport aux préconisations données dans le tableau ci-dessous.
- pluies cumulées comprises entre 20 et 40 mm : ces pluies profitent grandement aux oliviers. Réduisez les apports en eau de 50 % par rapport aux recommandations données ci-dessous.

☞ Apports à prévoir sur un verger adulte une fois le premier arrosage réalisé :

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Alpes-Maritimes	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
Goutte-à-goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	2,2	2,1	2,2	2,4
	8 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	3,2	3,2	3,3	3,5
	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les jours (mm)	1,1	1,1	1,1	1,2
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 10 jours (mm)		14	13	14	15

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m³ / ha ou encore 1 litre / m²**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m²), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m² par défaut.

Sources données météo : CIRAME / SCP